

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 07 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le sept avril à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Michel MINVIELLE-GUILLEMARNAUD, Maire.

Présents : Mmes et MM. Hervé BIROU, Gabriel BLAZQUEZ, Jérôme BONNET, Alexandra CHATELAIN, Laurence ESQUERRE-CACHA, Éric FRERE, Alice HOURQUET MARANCI, Michel MINVIELLE-GUILLEMARNAUD, Dominique MONIÈRE CROZA, Bernard OMS, Fabienne PALENGAT, Pierre POUTS, Marie-Claire SAGARDOYBURU, Edmond VIGNAU.

Absent : Fabrice SUZETTE.

Secrétaire de séance : Laurence ESQUERRE-CACHA

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14
Date de convocation du Conseil Municipal : 02/04/2021

Après appel des membres du Conseil municipal, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30.

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 10 février 2021

Suite à la transmission du procès-verbal de la séance du 10 février 2021 aux élus, il y a lieu de soumettre ce document à l'approbation du Conseil municipal. Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire fait état des décisions prises dans le cadre de la délibération n°5.4.2020 du 27 mai 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire.

16/03/2021	DEC 22-21-CP	Travaux de voirie rue du Bois (de la salle des fêtes à l'orée du bois) : choix du prestataire
------------	--------------	---

Le Conseil municipal prend acte des décisions du Maire.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte de gestion 2020,
2. Approbation du compte administratif 2020,
3. Affectation des résultats 2020,
4. Détermination du taux des taxes directes locales 2021,
5. Subvention aux associations 2021,
6. Vote du budget primitif 2021,

7. Adhésion au Groupement de commandes proposé par la CCPN pour l'achat de défibrillateurs,
8. Questions diverses

DCM 1.4.2021

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Après présentation du budget primitif de l'exercice 2020, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier au 31 décembre 2020,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DCM 2.4.2021

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2020 puis quitte la salle. Monsieur Bernard OMS, 3^{ème} adjoint et doyen d'âge, propose au conseil de procéder au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARRÊTE les comptes comme suit :

Investissement

Dépenses	Prévus :	343 833.00
	Réalisé :	45 978.65
	Restes à réaliser :	0.00
Recettes	Prévus :	343 833.00
	Réalisé :	150 825.03
	Restes à réaliser :	40 300.00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	728 202.00
	Réalisé :	302 475.06
	Restes à réaliser :	0.00

Recettes	Prévus :	728 202.00
	Réalisé :	334 348.76
	Restes à réaliser :	0.00

Résultat de clôture de l'exercice 2020

Investissement :	68 888.13
Fonctionnement :	446 394.30
Résultat global :	515.282.43

DCM 3.4.2021	AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020
---------------------	---------------------------------------

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	31 873.70
- une part affectée à l'investissement de :	0.00
- un excédent de fonctionnement reporté de :	414 520.60
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	446 394.30
- un excédent d'investissement de :	68 888.13
- un déficit des restes à réaliser de :	18 691.00
Soit un excédent de financement de :	50 197.13

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION REPORTÉ (002) : EXCÉDENT	446 394.30
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	68 888.13
AFFECTATION EN RÉSERVE (1068) :	0.00

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'un produit fiscal de 188 436 € est nécessaire pour garantir l'équilibre du budget.

Il précise que, dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la Commune bénéficie de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, qu'elle n'a pas la possibilité de voter le taux de cette taxe mais qu'elle percevra 2295 € à ce titre.

Il précise également, qu'en application du coefficient correcteur la Commune percevra un versement de 40 221 €.

Le conseil est donc amené à se prononcer sur le vote des taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Il indique que, compte tenu des bases d'imposition notifiées par l'Etat, le produit fiscal pour ces deux taxes à taux constant serait de 142 370 €.

Il propose donc de laisser les taux 2020 inchangés, précision faite que le taux de foncier bâti de référence pour 2021 communiqué sur l'état 1259 comprend le taux départemental de 2020 de 13,47 %) selon le tableau ci-dessous :

Taxes	Taux 2021	Bases d'imposition 2021	Produit 2021
TF	22.87 %	583 900	133 538 €
TFNB	55.55 %	15 900	8 832 €
		PRODUIT FISCAL	142 370 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de voter, pour l'année 2021, les taux d'imposition comme suit :

Taxes	Taux 2021	Bases d'imposition 2021	Produit 2021
TF	22.87 %	583 900	133 538 €
TFNB	55.55 %	15 900	8 832 €
		PRODUIT FISCAL	142 370 €

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer le montant des subventions accordées aux associations pour l'année 2021 et lui demande de se prononcer sur les propositions d'attribution listées ci-après, examinées par la commission Finances en date du 30 mars 2021.

Association bénéficiaire	Montant en € de la subvention
Comité des Fêtes	1000
Bordères Sports, Culture et Loisirs	1200
Conseil des Parents d'Élèves	300
Bénéjacq Olympique Entente Vallée du Lagon	350
Groupement des Chasseurs de la Ribère	80
Association de pêche « la Batbielhe »	80
Amicale des Sapeurs-pompiers de Nay	80
Amicale des donateurs de sang de la Cordée Bénéjacquoise	80
Secours populaire de Nay	80

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE d'attribuer les subventions communales aux associations précitées conformément au tableau ci-dessus

PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2021

DCM 6.4.2021	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021
---------------------	-------------------------------------

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de budget primitif 2021 examiné en commission Finances en date du 16 juin 2020.

Vu les articles L.1612-1, L.1612-7, L.2311-1, L.2312-1 et R.2311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la délibération n°3.4.2021 relative à l'affectation des résultats de 2020,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le budget primitif pour 2021 comme présenté ci-dessous :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	TOTAL du BUDGET PRIMITIF 2021
Dépenses	792 164,72 €	465 891,55 €	1 258 056,20 €
Recettes	792 164,72 €	465 891,55 €	1 258 056,20 €

DCM 7.4.2021	ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PROPOSÉ PAR LA CCPN POUR LA FOURNITURE ET LA MAINTENANCE DE DÉFIBRILLATEURS
---------------------	--

Le décret n°2018-1186 du 19 décembre 2018 crée les articles R 123-57 à R 123-60 du code de la construction et de l'habitation, qui portent obligation pour les établissements recevant du public de s'équiper d'un défibrillateur automatisé externe.

Pour éviter à chaque collectivité de mener sa propre consultation et en vue de garantir des prestations conformes à la réglementation à des coûts adaptés, la Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) propose un groupement de commandes pour la fourniture, l'installation et la maintenance de défibrillateurs automatisés externes.

Ce groupement de commandes est constitué conformément à la réglementation applicable en matière de marchés publics.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce groupement de commandes sont formalisées dans la convention constitutive, présentée en pièce-jointe.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

Vu l'ordonnance n°2018-1074 portant partie législative du Code de la Commande Publique offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commande ;

Vu le décret n° 2018-1186 du 19 décembre 2018 relatif aux défibrillateurs automatisés externes ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° D_2021_2_23 du 15 mars 2021 relative à la création du groupement de commandes pour la fourniture, l'installation et la maintenance de défibrillateurs automatisés externes,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes présentée en annexe ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de conclure avec la CCPN et les communes membres intéressées un groupement de commandes pour la fourniture, l'installation et la maintenance de défibrillateurs automatisés externes ;

APPROUVE les termes de la convention constitutive et la désignation de la Communauté de Communes du Pays de Nay en qualité de coordonnateur du groupement,

AUTORISE le Maire signer la convention constitutive et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Michel MINVIELLE-GUILLEMARNAUD